



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 11 juin 2020

Plan de prévention en cas de canicule : les personnes fragiles peuvent être recensées

Chaque année, le pôle Action sociale du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Limoges offre aux personnes fragiles âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, la possibilité de s'inscrire sur un registre nominatif. Ce dernier est mis en place du 1^{er} juin au 15 septembre 2020.

Les personnes recensées feront ainsi l'objet, **en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture**, d'un suivi quotidien afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Démarche volontaire et facultative, **cette inscription peut être faite par la personne elle-même sur simple appel téléphonique ou à la demande d'un tiers (dans ce cas, exclusivement par écrit).**

Les personnes intéressées par cette démarche, peuvent prendre contact auprès du :

Centre communal d'action sociale (CCAS) - Pôle Action sociale

6 rue Louis-Longequeue

05 55 45 85 08

Contact presse Ville de Limoges :

Claire GLÉDEL

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville_de_limoges



villedelimoges